



Assemblée générale

Distr. générale
29 janvier 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 109 de l'ordre du jour

**Rapport du Secrétaire général sur le Fonds
pour la consolidation de la paix**

Fonds pour la consolidation de la paix

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui couvre l'année 2014, est présenté en application de la résolution 63/282 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de lui présenter chaque année un rapport sur le Fonds pour la consolidation de la paix.

En 2014, le Fonds a atteint son objectif en affectant 99,4 millions de dollars à 16 pays, confirmant ainsi la tendance à la hausse esquissée au cours des années précédentes. Son groupe consultatif a approuvé un plan stratégique pour 2014-2016, lequel introduit des nouveautés pour les mécanismes de financement. Des programmes visant à réduire le risque de reprise des violences ont redémarré en République centrafricaine, et de nouveaux projets transfrontières ont été mis en route dans la région du Sahel grâce à un recours plus large au mécanisme de financement des interventions rapides. Le Fonds a lancé sa deuxième initiative de promotion de l'égalité des sexes. Le Mali a été admis à bénéficier du soutien du Fonds, et une mission de reconnaissance a été effectuée à Madagascar à l'appui des efforts de consolidation de la paix déployés à l'échelle sous-régionale. Dans l'ensemble, le Fonds est intervenu dans plus de 20 pays, et a reçu des contributions de 21 États Membres, soit un montant total de 78,2 millions de dollars.

Le Fonds ayant fait ses preuves et s'étant révélé être un outil précieux, l'examen du dispositif de consolidation de la paix qui aura lieu en 2015 et la réunion du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix seront l'occasion de réfléchir aux moyens de renforcer l'appui qu'il apporte aux opérations de paix des Nations Unies.



I. Introduction

1. Le présent rapport annuel, qui porte sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, a été établi en application de la résolution 63/282 de l'Assemblée générale. Il sera complété par un rapport financier que publiera le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires le 1^{er} mai 2015 au plus tard. On trouvera des renseignements complémentaires sur le site du Fonds pour la consolidation de la paix (www.unpbf.org), et des informations complètes concernant les différents projets mis en œuvre sur le portail du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (<http://mptf.undp.org>).

II. Résultats d'ensemble et enseignements tirés de l'expérience

2. Pour le Fonds pour la consolidation de la paix, 2014 a été une année de réflexion et de planification. Le tout premier examen indépendant de l'ensemble de ses activités, effectué au début de l'année, a abouti à l'élaboration du deuxième plan stratégique du Fonds, qui porte sur la période 2014-2016. Le Fonds a continué de s'employer à obtenir des résultats probants, approuvant des projets d'une valeur totale de plus de 100 millions de dollars et allouant au total 99,4 millions de dollars à 16 pays en 2014 (voir le tableau 1). Le Mali a été admis à bénéficier de l'aide du Fonds au début de l'année, les Philippines ont reçu un appui par l'intermédiaire du mécanisme de financement des interventions rapides, et des discussions ont été engagées avec Madagascar. Le Fonds a reçu des contributions d'un montant de 78,2 millions de dollars, soit le montant le plus élevé depuis les premières contributions, reçues durant la période 2006-2008. Les pays qui ont versé les contributions les plus généreuses au cours des trois dernières années (2012-2014) sont le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède, les Pays-Bas, la Norvège, l'Allemagne, la Finlande, le Japon, le Danemark, l'Australie et la Fédération de Russie¹.

3. Le plan stratégique pour 2014-2016² a été lancé en juin à la réunion annuelle des parties prenantes du Fonds, qui a été organisée immédiatement après la première session annuelle de la Commission de consolidation de la paix. Il a été établi sur la base d'un constat issu de l'examen d'ensemble³, à savoir que le Fonds est devenu un instrument mondial de financement unique en son genre qui permet à l'ONU de fournir un appui aux éléments essentiels du processus de consolidation de la paix dans de nombreux pays. Les principales recommandations formulées dans le cadre de cet examen tendent à : recourir plus largement au mécanisme de financement des interventions rapides en vue d'une action rapide, à fort impact et tolérante au risque; renforcer l'appui en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes; accorder une plus grande attention à la dynamique régionale des conflits; renforcer les activités du Fonds visant à appuyer la conception de programmes; préciser la mission du Fonds en ce qui concerne les dividendes de la paix; trouver les moyens de préserver la prise en main par les pays tout en réduisant les coûts de

¹ On trouvera des informations complètes sur les donateurs à l'adresse suivante : <http://mptf.undp.org/factsheet/fund/PB000>.

² Disponible à l'adresse : www.unpbf.org/key-documents/?did=324.

³ Disponible à l'adresse : www.unpbf.org/document-archives/?did=322.

transaction liés au mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix; et continuer à renforcer la surveillance, l'analyse des enseignements tirés de l'expérience et l'évaluation. Ces conclusions ont été intégrées dans le nouveau plan stratégique, lequel a été élaboré en consultation et en accord avec le Groupe consultatif, les États Membres, notamment les principaux donateurs, et le système des Nations Unies.

4. L'exécution du nouveau plan stratégique a démarré immédiatement. Le montant maximum des projets en cours relevant du mécanisme de financement des interventions rapides a été porté à 15 millions de dollars par pays, ce qui a permis au Fonds de faire passer le montant total de son dossier de projets en République centrafricaine à près de 15 millions de dollars et d'aider ainsi les autorités de transition à redéployer des forces de police dans les rues de Bangui et à recommencer à verser un salaire aux fonctionnaires essentiels. Ces mesures ont renforcé la confiance de la population dans la transition et apporté une aide vitale aux autorités de transition pendant leurs premiers mois au pouvoir. Le mécanisme de financement des interventions rapides permet d'agir avec la rapidité et la souplesse nécessaires dans les situations de ce type, caractérisées par la présence d'un gouvernement de transition, un climat d'instabilité et l'absence de réel accord de paix.

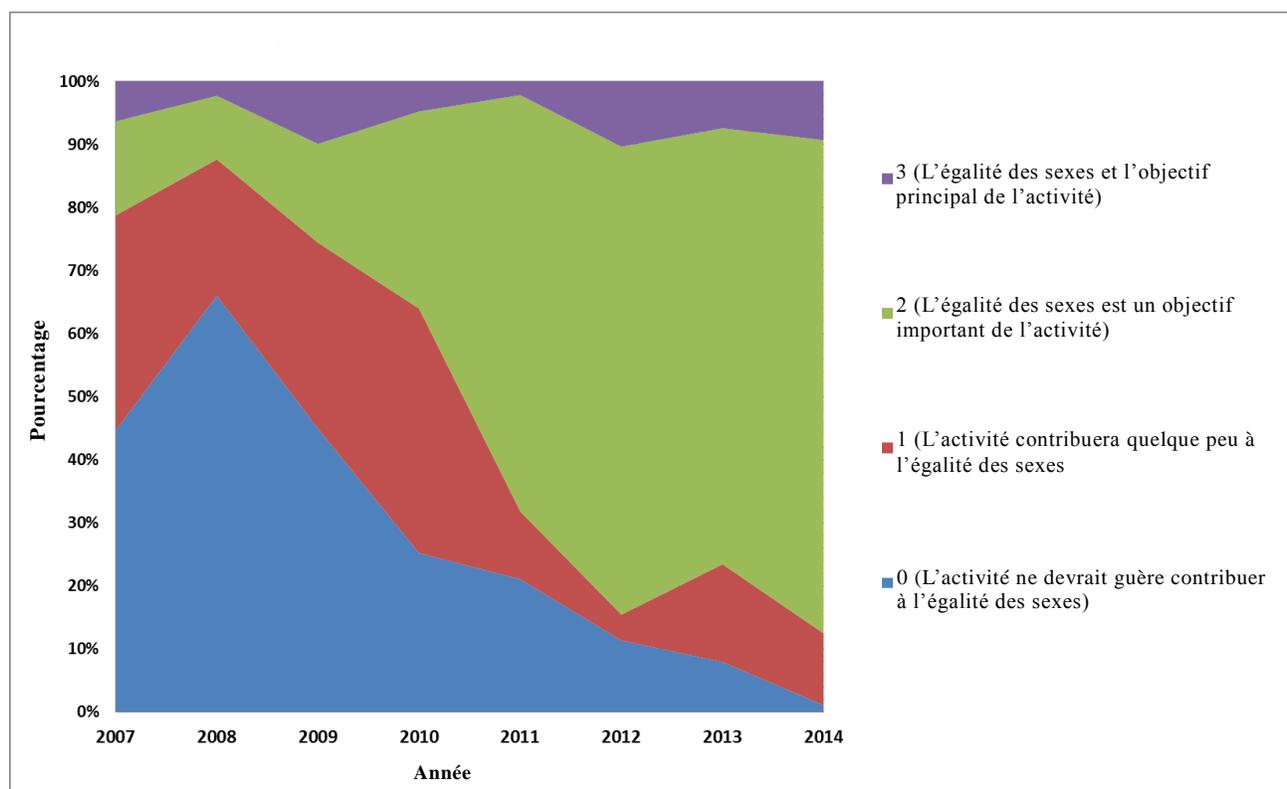
5. Pour mieux assurer la prise en main nationale et la direction stratégique des projets, le Fonds a collaboré avec les missions des Nations Unies à la mise au point de dispositifs directeurs allégés, aussi bien pour le mécanisme de financement des interventions rapides que pour le mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix. Au Mali, par exemple, les projets relevant du mécanisme de financement des interventions rapides sont supervisés par un comité exécutif composé de quatre membres représentant le Gouvernement, la société civile, un partenaire de développement et l'ONU. Le Fonds s'emploie par ailleurs à rationaliser les comités directeurs mixtes qui contribuent à déterminer l'affectation des ressources reçues du mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix, en réduisant leurs effectifs et en les rendant plus pragmatiques. Le Comité directeur mixte de la Guinée-Bissau élabore actuellement un plan triennal destiné à favoriser la concrétisation des priorités du Gouvernement récemment élu liées à la consolidation de la paix et à aider le pays à sortir de l'engrenage des coups d'État militaires. En République démocratique du Congo, le Fonds continuera de mettre à l'essai son approche programmatique en ayant recours à la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation plutôt qu'à un plan des priorités de consolidation de la paix distinct.

6. Par ailleurs, faisant fond sur les conclusions d'une étude indépendante sur les femmes et la consolidation de la paix effectuée au début de 2014, le Fonds a lancé sa deuxième initiative de promotion de l'égalité des sexes, qui vise à renforcer l'appui en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes, lequel fait partie des éléments clefs du nouveau plan stratégique. Dans le cadre de cette initiative, 17 pays ont participé à une procédure de sélection en deux étapes lancée en septembre, qui a abouti à la sélection de neuf projets, d'un montant total de 7,6 millions de dollars, qui seront mis en œuvre dans six pays (Guinée, Kirghizistan, Mali, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Somalie). Grâce à cette initiative, le Fonds lance de nouvelles activités favorisant la participation des femmes à la vie politique, à la réforme du secteur de la sécurité, à la gouvernance locale et à la réforme foncière, ainsi que des projets de prévention et de répression de la violence

sexiste. Par exemple, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, il met en œuvre un projet qui vise à faire évoluer les normes sociales liées à la violence sexiste en offrant des séances de traitement des traumatismes à l'échelle de la communauté et des services d'accompagnement.

7. En 2014, cette initiative a permis au Fonds de consacrer 9,3 % de ses subventions au financement de projets dont la promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes était le but principal. Ce pourcentage, qui est inférieur à l'objectif fixé par le Secrétaire général (15 %), ne permet pas d'apprécier à leur juste valeur les remarquables progrès qui ont été réalisés en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes; en effet, 81,0 % des crédits alloués en 2014 l'ont été à des projets contribuant largement à promouvoir l'égalité des sexes (voir la figure I).

Figure I
Notes concernant la contribution des activités du Fonds pour la consolidation de la paix à la promotion de l'égalité des sexes (2007-2014)



8. Le nouveau plan stratégique mentionne d'autres domaines d'action prioritaires, tels que la mise en œuvre de programmes transfrontières, notamment entre le Kirghizistan et le Tadjikistan, la Somalie et le Kenya, le Mali et le Niger, et la Côte d'Ivoire et le Libéria. Fondés pour l'essentiel sur les engagements des gouvernements des pays concernés, ces programmes aideront à s'attaquer à la dynamique régionale des conflits, notamment aux questions liées aux migrations, au statut des réfugiés et à la sécurité. Il ressort de l'expérience acquise en 2014 que la

participation de plusieurs pays partenaires à un projet compliqué – et ralentit – la conception dudit projet. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix continue également de s'employer plus activement à aider les entités du système des Nations Unies opérant au niveau des pays à concevoir des programmes. Le Bureau a effectué, soit directement soit en collaboration avec des partenaires, des missions d'appui technique au Burundi, en Guinée-Bissau, au Kirghizistan, au Mali, au Niger, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en République démocratique du Congo et en Somalie. Une mission conjointe ONU-Banque mondiale en République centrafricaine a permis de déterminer comment l'élaboration coordonnée de programmes à l'appui des priorités en matière de consolidation de la paix pouvait mieux contribuer à rétablir l'autorité de l'État. Le Bureau a également dirigé une mission conjointe menée avec le Département des affaires politiques du Secrétariat et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Madagascar, confirmant ainsi son intention d'y mettre en place un programme susceptible de mettre l'accent sur la réconciliation nationale, le renforcement de la sécurité et de la gouvernance dans le Sud, et la réforme du secteur de la sécurité. Enfin, le Bureau s'emploie à resserrer sa coopération avec le Programme commun sur le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits, mis en œuvre par le Département des affaires politiques et le PNUD, notamment en cofinçant le déploiement de conseillers pour les questions de paix et de développement.

9. L'épidémie d'Ebola a eu des répercussions sur nombre des activités que mène le Fonds dans trois des pays dont il s'occupe à titre prioritaire. Outre les terribles pertes humaines qu'elle a causées, cette crise a freiné la mise en œuvre des programmes de consolidation de la paix. À la réunion qu'il a tenue en octobre 2014, le Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix a abordé la question de l'épidémie d'Ebola. Il a décidé que le Fonds ne devait pas être la principale source de financement de la lutte contre l'Ebola, pour laquelle des interventions de plus grande ampleur avaient été mises en place. Le Fonds a toutefois permis des réaffectations de fonds destinées à aider ses partenaires en Guinée et en Sierra Leone à adapter d'urgence leurs propres initiatives de façon à appuyer la lutte contre l'Ebola.

10. De fait, la période de relèvement qui suivra l'épidémie pourrait s'avérer encore plus importante pour le Fonds. La Commission de consolidation de la paix a demandé à l'ONU d'examiner, au début de 2015, les effets négatifs de l'épidémie sur les progrès accomplis dans le domaine de la consolidation de la paix. Le Fonds prévoit de revoir ses programmes à la lumière de cet examen.

11. En 2015, le Fonds compte poursuivre la mise en œuvre de son plan stratégique. Sans préjudice d'éventuelles autres activités non prévues, le mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix devrait allouer de nouvelles subventions en Guinée-Bissau, à Madagascar, au Niger et en République démocratique du Congo, tandis que le mécanisme de financement des interventions rapides devrait financer des programmes au Myanmar, en République centrafricaine et en Somalie.

Tableau 1
**Allocations versées par le Fonds pour la consolidation de la paix aux pays inscrits
à son programme en 2014**

(En millions de dollars des États-Unis)

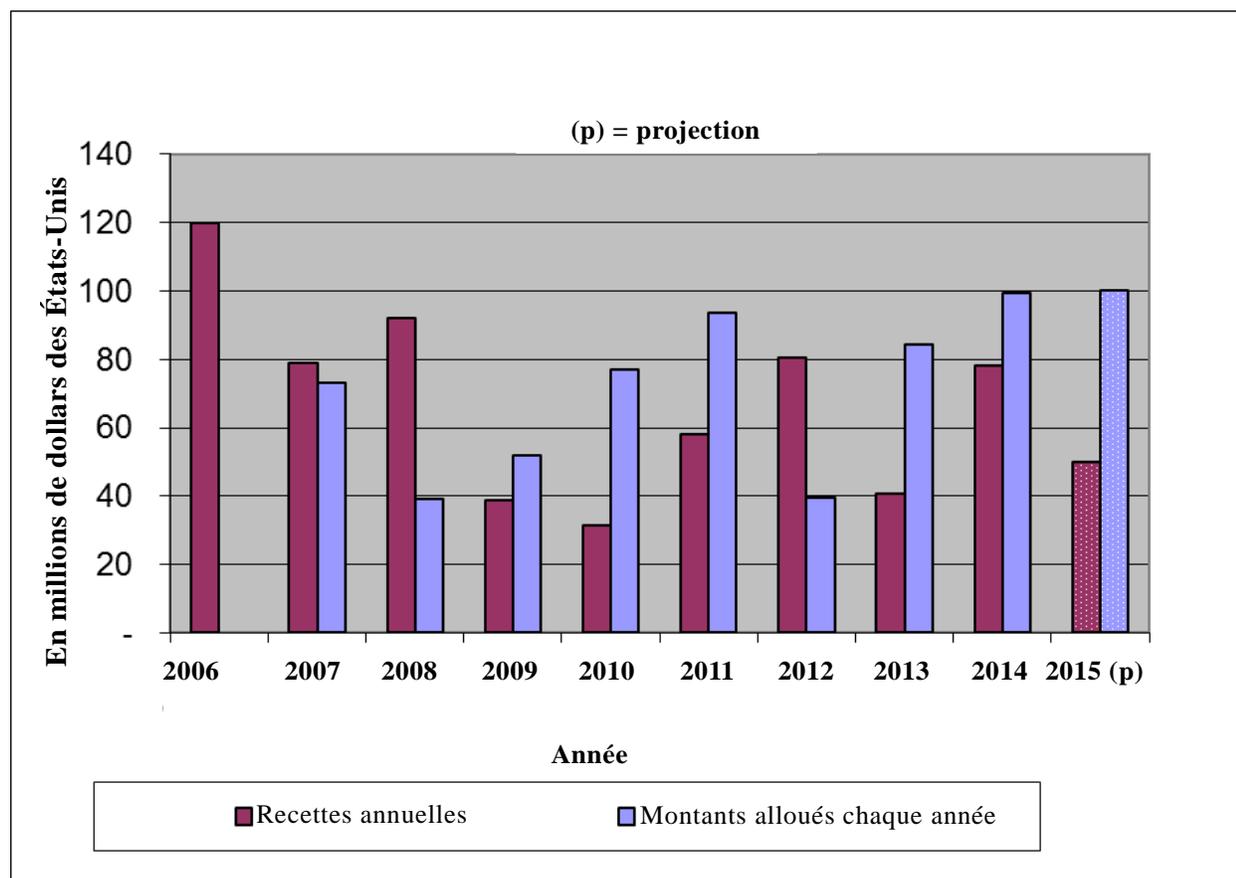
	<i>Date d'approbation des plans de priorités</i>	<i>Allocations en 2014</i>			Total
		<i>Montant cumulé des allocations à ce jour</i>	<i>Mécanisme de financement des interventions rapides</i>	<i>Mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix</i>	
Pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix					
Burundi	Février 2008, mai 2011, février 2014	61,74	0,89	11,65	12,54
Guinée	Avril 2009, décembre 2011, 2013 (plusieurs plans)	57,29	1,30	–	1,30
Guinée-Bissau	Juin 2008, janvier 2011	28,52	2,37	–	2,37
Libéria	Février 2008, mai 2011, octobre 2013	51,87	–	–	–
République centrafricaine	Juin 2008, février 2010	47,75	13,45	–	13,45
Sierra Leone	Octobre 2008, décembre 2010	52,16	2,04	–	2,04
Total partiel		299,33	20,05	11,65	31,70
Pays non inscrits à l'ordre du jour de la Commission de la consolidation de la paix					
Bosnie-Herzégovine		2,00	2,00	–	2,00
Colombie		2,00	2,00	–	2,00
Comores	Décembre 2008, mai 2013	11,90	–	–	–
Côte d'Ivoire	Juillet 2008, décembre 2014	32,73	1,50	12,65	14,15
Guatemala	Novembre 2010	11,00	1,00	–	1,00
Kirghizistan	Septembre 2013	25,10	–	–	–
Liban		3,00	–	–	–
Libye		2,28	–	–	–
Madagascar		–	–	–	–
Mali		10,93	10,93	–	10,93
Myanmar		3,63	–	–	–
Népal	Juillet 2008, mai 2012	20,48	1,58	–	1,58
Niger		3,00	–	–	–
Ouganda	Août 2010	15,46	0,44	–	0,44
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Octobre 2014	7,65	0,19	7,30	7,49
Philippines		3,00	3,00	–	3,00
République démocratique du Congo	Juillet 2009	28,00	8,00	–	8,00
Somalie		4,00	–	–	–
Soudan		19,07	–	–	–

	Date d'approbation des plans de priorités	Allocations en 2014			Total
		Montant cumulé des allocations à ce jour	Mécanisme de financement des interventions rapides	Mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix	
Soudan du Sud	Février 2013	16,52	–	–	–
Tchad		4,79	–	–	–
Yémen	Mars 2014	20,70	2,01	13,10	15,11
Conception, suivi et évaluation		2,29	2,00	–	2,00
Total partiel		249,53	34,65	33,05	67,70
Total		548,89	54,69	44,70	99,25

Source : Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (janvier 2015).

Note : Les chiffres n'ont pas été arrondis.

Figure II
Fonds pour la consolidation de la paix : recettes et montants alloués aux pays pendant la période 2006-2015



III. Pays dans lesquels le Fonds pour la consolidation de la paix est actif

A. Pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix

Burundi : troisième volet des activités d'appui en perspective des élections

12. Des élections auront lieu au Burundi en 2015, dans un climat de tensions politiques, de défiance entre les partis et acteurs politiques et de rétrécissement de l'espace politique, dû notamment à des violations du droit à la liberté de réunion pacifique et d'expression et à des actes d'intimidation et de violence fondés sur des motifs politiques. En revanche, l'adoption par consensus d'un code de conduite que devront suivre les partis et acteurs politiques pendant les élections, et l'adoption d'une nouvelle loi électorale ont constitué des avancées positives en 2014.

13. Le mandat du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) a pris fin le 31 décembre 2014 et celui-ci a transféré ses responsabilités au Gouvernement, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux partenaires de développement. La Mission électorale des Nations Unies au Burundi a été créée le 1^{er} janvier 2015 pour suivre le processus électoral de 2015 et en rendre compte. En février 2014, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a approuvé, en consultation avec la Commission de consolidation de la paix, un troisième financement, d'un montant de 11,65 millions de dollars, destiné à permettre à l'ONU d'accompagner le processus politique durant la période préélectorale. Ce troisième volet se concentre sur les domaines suivants : dialogue politique et cohésion sociale, participation des jeunes à la vie politique et socioéconomique, droits de l'homme, et règlement des litiges fonciers. Toutefois, la conception et l'approbation du projet ont pris plus de temps que prévu, en partie en raison de la mise en place de la nouvelle mission des Nations Unies. Le troisième volet s'appuie sur les conclusions d'une évaluation indépendante relative à l'appui apporté par le Fonds entre 2007 et 2013. Selon cette évaluation, achevée en mars 2014, le Fonds a été un instrument puissant grâce auquel l'Organisation a mené des programmes de consolidation de la paix innovants, dans une période où elle ne disposait d'aucun autre financement équivalent.

14. Enfin, en décembre, le Fonds a approuvé un financement urgent de 900 000 dollars visant à permettre au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de continuer à surveiller la situation des droits de l'homme après la fermeture du BNUB.

République centrafricaine : faire face à la reprise des violences en soutenant le dialogue, la réconciliation et le renforcement des institutions

15. La situation politique et les conditions de sécurité sont demeurées précaires en République centrafricaine en 2014, avec des affrontements constants entre membres des groupes anti-balaka et ex-Séléka à Bangui et ailleurs, ainsi que des attaques contre des civils et des membres du personnel des Nations Unies. La vulnérabilité permanente des civils rappelle combien il est urgent de renforcer les institutions, en particulier dans les domaines de la justice et de la sécurité, et d'étendre l'autorité de

l'État. Plusieurs initiatives ont été menées en faveur de la réconciliation et du dialogue, dont le plan d'action d'urgence pour la réconciliation nationale, lancé en juin, et l'Accord de cessation des hostilités signé à Brazzaville en juillet. À Brazzaville, les parties sont convenues d'organiser le Forum de Bangui, visant à forger un consensus au niveau national, notamment en matière de désarmement, démobilisation et réintégration, réforme du secteur de la sécurité, primauté du droit, réconciliation et gouvernance politique et économique.

16. Dans ce contexte, le Fonds a apporté son appui à trois interventions stratégiques dans le pays en 2014. En mai, dans le cadre des efforts menés pour maintenir les services publics essentiels, 4,5 millions de dollars ont été transférés du Fonds à la Banque de République centrafricaine, par l'intermédiaire d'un fonds opérant à l'échelle nationale, afin de verser les traitements de 3 417 agents de police et de gendarmerie entre mai et août, tandis que la Banque mondiale assurait la rémunération des autres agents de la fonction publique pour la même période. Avec ce projet, le Fonds a innové en s'appuyant directement sur les systèmes gouvernementaux, puisqu'il a fait passer les fonds par le Trésor. Cette stratégie a été négociée soigneusement avec la Banque mondiale, le PNUD et d'autres partenaires, faisant intervenir des systèmes de surveillance partagés, après que le PNUD et la Banque mondiale ont procédé à des vérifications qui ont permis de chiffrer à environ 20 000 le nombre de fonctionnaires.

17. En juin, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a approuvé un financement de 2,5 millions de dollars destiné à aider des combattants de l'ex-Séléka qui ont accepté de quitter les camps où ils vivaient à Bangui pour s'installer dans leurs communautés d'origine ou dans les localités de leur choix, et à apporter un soutien aux communautés en question. Ce projet à haut risque a été lancé pour faire suite à une demande directe formulée par mon Représentant spécial, qui avait fait valoir la nécessité de repousser la menace constituée par les éléments armés de l'ex-Séléka cantonnés à Bangui. En 2014, plus de 876 personnes, ex-combattants et membres de leur famille, se sont volontairement réinstallés ailleurs.

18. En décembre, le Fonds a consacré 2,7 millions de dollars aux efforts de réconciliation et de dialogue politique dans le pays. Le projet, cofinancé par le PNUD, consiste à contribuer à l'organisation du Forum de Bangui début 2015, à renforcer les moyens du Ministère et à soutenir la coordination et le renforcement des capacités des médiateurs.

19. En 2015, le Fonds entend apporter un appui supplémentaire dans le cadre du mécanisme de financement des interventions rapides, principalement dédié à la restauration de l'autorité de l'État, en collaboration avec la Division des affaires civiles de la mission de maintien de la paix et avec la Banque mondiale.

Guinée : réorienter l'aide pour faire face à l'Ebola dans le contexte de conflit

20. Les avancées de la Guinée en matière de consolidation de la paix ont été menacées par l'épidémie d'Ebola qui a frappé l'Afrique de l'Ouest en 2014. La crise a provoqué un regain des tensions d'origines ethniques, sociales et politiques dans la capitale et les zones exposées aux conflits, notamment la Guinée forestière. Les observateurs craignaient que, si rien n'était fait, les tensions compromettraient la stabilité, en particulier lors des élections à venir.

21. Dans ce contexte, le Fonds a autorisé une réorganisation de certains projets afin que la situation de conflit soit prise en compte dans le cadre de la lutte contre l'Ebola. Les fonds affectés ont permis au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) de mettre en place des systèmes d'alerte rapide, de sensibilisation et de prévention des conflits dans les régions touchées par l'Ebola.

22. Malgré la situation difficile, l'exercice de réforme du secteur de la sécurité soutenu par le Fonds a conduit, en 2014, à l'adoption d'une nouvelle politique nationale relative à la sécurité et de politiques sectorielles connexes, notamment en matière de police de proximité et de prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les secteurs de la défense et de la sécurité. L'action du Fonds a également contribué à la réduction des violences en lien avec les élections, grâce à la création de 4 000 emplois et à la mise en œuvre de programmes d'éducation civique à l'intention des jeunes et des femmes. Un programme de travaux d'intérêt public ciblant 34 000 jeunes hommes et femmes a également été lancé en 2014, conjointement avec la Banque mondiale. En ce qui concerne la réconciliation nationale, le Fonds a poursuivi ses activités d'appui à la Commission de réflexion en ouvrant sept bureaux régionaux dans le pays.

Guinée-Bissau : favoriser le rétablissement de l'ordre constitutionnel

23. La Guinée-Bissau s'efforce de rétablir l'ordre constitutionnel depuis le coup d'État militaire de 2012. Les élections présidentielle et législatives libres et régulières, qui ont eu lieu respectivement en avril et mai 2014, ont porté au pouvoir un gouvernement légitime et sans exclusive. Les nouveaux dirigeants ont rapidement pris des mesures concrètes, notamment la destitution pacifique du chef d'état-major des forces armées et l'élaboration de plans d'urgence, d'intervention et de développement, qui ont été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée nationale, une première dans l'histoire du pays.

24. Depuis septembre 2013, le Fonds a déboursé 4,8 millions de dollars pour créer des conditions propices aux élections et combler d'importantes lacunes. Concrètement, ces financements ont servi à apporter un appui à la Commission électorale, engendrer des dividendes de la paix en créant des emplois pour les jeunes et les femmes, épauler la Commission de haut niveau chargée de la planification (conjointement avec le Département des affaires politiques), favoriser la sécurité pendant la période électorale, soutenir les médias pendant et après les élections, encourager les femmes à participer aux élections et, par l'intermédiaire de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), aider la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale créée à Bissau dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest.

25. Le Fonds aura à cœur d'assister le Cabinet du Premier Ministre à examiner les engagements pris précédemment par le Gouvernement de transition, notamment les accords relatifs à l'extraction des ressources naturelles. En étroite collaboration avec le PNUD, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et des institutions financières internationales, le Fonds concourra à programmer le lancement de réformes capitales avant la tenue d'une table ronde des donateurs, prévue pour mars 2015. Le Fonds compte également dresser, avant la tenue de la table ronde, les grandes lignes d'un plan des priorités, qui s'appuiera sur une analyse actualisée du conflit.

Libéria : de nouveaux défis face à l'épidémie d'Ebola

26. La mise en œuvre de la Feuille de route pour la promotion de la réconciliation nationale a connu un renouveau au premier semestre de 2014, suite à l'approbation du Plan libérien des priorités de consolidation de la paix pour la période 2013-2016. Au deuxième semestre cependant, l'épidémie d'Ebola en a naturellement ralenti la mise en œuvre, mais un certain nombre d'initiatives de consolidation de la paix ont tout de même continué d'aller de l'avant. Les centres régionaux pour la justice et la sécurité de Gbarnga, Harper et Zwedru ont mis en place de nouveaux services malgré la crise. Le recrutement, la formation et l'affectation de nouveaux avocats commis d'office, procureurs de comté et spécialistes des droits de l'homme à Harper et Zwedru, par exemple, ont contribué à réduire le nombre de détenus en attente de jugement et ainsi aidé les autorités dans leur lutte contre la surpopulation carcérale pendant l'épidémie d'Ebola. En décembre 2014, les détenus en attente de jugement représentaient 31 % de la population carcérale de l'établissement pénitentiaire de Harper, un nombre considérablement inférieur à ceux enregistrés ailleurs dans le pays. En outre, la Commission de la réforme constitutionnelle a pu effectuer, grâce à l'appui du Fonds, 73 consultations à l'échelle locale relatives à la Constitution auxquelles ont participé 10 950 Libériens, dont 35 % étaient des femmes. L'aide du Fonds, associée à l'action d'ONU-Habitat, a aussi permis de développer les mécanismes de règlement des litiges fonciers, en assistant la Commission foncière et cinq centres de coordination des questions foncières. D'après des rapports de situation, dans les 10 districts relevant de ces centres, 95 % des représentants des autorités et 70 % de la population en général connaissent leurs droits fonciers et préfèrent recourir aux centres pour régler leurs litiges.

27. En 2015, le Fonds étudiera, en collaboration avec la Commission de consolidation de la paix et les autres pays touchés par l'Ebola, la façon dont il peut contribuer au relèvement des institutions.

Sierra Leone : appui à la consolidation de la paix après l'achèvement de la mission politique spéciale

28. Le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone étant venu à terme à la mi-2014, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a approuvé deux projets voués à faciliter la transition. Le premier de ces projets, d'un montant de 1,5 million de dollars et mis en œuvre par le PNUD, vise à aider les acteurs nationaux à mettre au point un système d'alerte et d'intervention rapides et à promouvoir une culture du dialogue, en particulier parmi les jeunes à risque. Grâce au second montant, de 500 000 dollars, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme consolidera certaines activités essentielles dans le domaine des droits de l'homme, en partenariat avec la Commission des droits de l'homme du Libéria. Ce projet vise à renforcer les capacités de contrôle de la Commission, afin de remédier au fait que les entreprises respectent peu, dans leurs activités, les normes internationales relatives aux droits de l'homme, de protéger les droits des femmes, des filles et des handicapés, et de sensibiliser la population à ces droits.

29. Au deuxième semestre, le Gouvernement et ses partenaires ont toutefois dû reporter leur attention sur la crise de l'Ebola. Le Fonds a fait preuve de flexibilité face aux demandes de redirection d'une partie de son financement, notamment dans le secteur de la sécurité, afin de permettre la mise en place rapide de séances de

formation portant sur les protocoles de mise en quarantaine et sur d'autres aspects de l'action contre l'Ebola. Prochainement, le Fonds va repenser des plans visant à octroyer des fonds supplémentaires, par l'intermédiaire du mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix, en tenant particulièrement compte des besoins institutionnels qui risquent d'apparaître du fait de la crise de l'Ebola.

B. Autres pays bénéficiaires

Bosnie-Herzégovine : relance le dialogue

30. Le Fonds pour la consolidation de la paix a officiellement approuvé son tout premier projet en Bosnie-Herzégovine au deuxième trimestre 2014. Conçu comme une plateforme de haut niveau pour le dialogue politique s'appuyant sur la mobilisation des populations locales au moyen d'un mécanisme de subventions, le projet vise à rétablir un climat de tolérance et de coopération entre les groupes ethniques. Les inondations sans précédent qui ont eu lieu au milieu de l'année ont certes retardé la mise en œuvre du programme, mais cette catastrophe a ouvert des perspectives de consolidation de la paix inattendues, telles que l'initiative intercommunautaire soutenue par le Fonds « Stories after the rain » (Des histoires après la pluie). La prudence imposée par la tenue des élections législatives, en octobre 2014, a encore retardé la mise en œuvre du projet, l'idée étant d'éviter de politiser davantage le débat sur la tolérance. La première conférence consacrée à la plateforme pour le dialogue se tiendra en janvier 2015, au moment où le mécanisme en question attribuera les premiers microcrédits.

Colombie : promouvoir la coexistence pacifique et la réconciliation

31. En janvier 2014, le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé le projet « Communication au service de la paix » visant à appuyer la campagne « Respira Paz » (Respire la paix). Prévue dans un contexte de pourparlers de paix visant à mettre fin au conflit armé qui touche le pays depuis 50 ans, la campagne a contribué à donner une image plus positive de la paix et de la réconciliation. Sur les 5 800 hommes et femmes de plus de 80 municipalités interrogés, 59 % se sont déclarés favorables à l'établissement d'une culture durable de paix et de réconciliation, ce qui représente une augmentation de 17 % par rapport à la période précédant la mise en œuvre du projet. Les messages positifs véhiculés par le projet ont été renforcés par une autre campagne menée par des entreprises colombiennes.

Comores : mettre en place des infrastructures pour la gestion des conflits et la consolidation de la paix

32. La paix fragile qui règne dans les Comores est toujours menacée par les tensions économiques et l'incertitude politique et les élections devant se tenir en 2015 et 2016 risquent d'exacerber encore les tensions. Jusqu'à présent, les mesures de consolidation de la paix prises par l'ONU consistaient à tenter de renforcer les capacités humaines et institutionnelles afin de gérer les tensions. Les réformes en matière de sécurité, impulsées par le PNUD et le Département des opérations de maintien de la paix, ont abouti à l'élaboration d'un document stratégique sur la défense et la sécurité des Comores et à la réintégration de 150 soldats démobilisés. Bénéficiant de l'élan imprimé par ces travaux, la remise en état des casernes à Ongoni (Anjouan), la construction de postes de police dans des zones sensibles à

Chindini (Grande Comore) et Howani (Mohéli), et la formation des forces de sécurité aux droits de l'homme et à l'état de droit sont maintenant en bonne voie, malgré les retards accusés initialement. En outre, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a dispensé un cours sur la médiation et la gestion des conflits à 350 jeunes et 300 femmes ayant un rôle de chef de file et mis en place des bureaux de médiatrices de la paix à Anjouan et Mohéli. Le PNUD a lancé des consultations à l'échelle nationale sur l'élaboration d'un plan stratégique et d'un plan d'action pour la prévention des conflits.

République démocratique du Congo : favoriser la réalisation de la nouvelle Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation dans l'est du pays

33. Si la République démocratique du Congo a connu quelques progrès à la suite de la défaite du Mouvement du 23 mars à la fin de l'année 2013, certaines régions de l'est du pays s'étant libérées des groupes armés, la situation politique et les conditions de sécurité sont demeurées tendues tout au long de l'année 2014. La période précédant l'élection présidentielle, prévue en 2016, sera sans doute marquée par des difficultés supplémentaires tant sur le plan politique que sur le plan de la sécurité.

34. Se fondant sur une analyse récente du conflit, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et ses partenaires ont révisé la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation afin de mieux appuyer le programme de reconstruction des zones de conflit armé dans l'est du pays mis en place par le Gouvernement. La stratégie révisée met l'accent sur le dialogue politique et prévoit une démarche multisectorielle dans les domaines prioritaires, qui ciblera l'est du pays, remédiant ainsi aux principales faiblesses des précédentes méthodes.

35. En octobre 2014, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a approuvé le financement de deux projets au Sud-Kivu et dans la province Orientale, pour un total de 8 millions de dollars, en vue de lancer la stratégie révisée. Cette aide vise à obtenir des résultats rapides dans ces deux provinces en attendant que le Gouvernement et ses partenaires achèvent les plans provinciaux et assurent le financement d'une stabilisation à plus long terme.

36. Dans le même temps, la construction de trois prisons au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, visant à favoriser le rétablissement de l'autorité de l'État, a été achevée sans utiliser la totalité des sommes que le Fonds pour la consolidation de la paix avait allouées en 2009. Les fonds qui n'avaient pas été dépensés ont été utilisés pour soutenir les travaux d'évaluation des besoins actuels dans l'est du pays, qui contribueront au développement de stratégies provinciales de stabilisation.

Côte d'Ivoire : tirer parti des premières réalisations pour préparer les élections

37. Malgré la reprise économique et le rétablissement de l'autorité de l'État, la situation politique en Côte d'Ivoire demeure tendue à l'approche des élections d'octobre 2015. Il est nécessaire de poursuivre les efforts pour consolider les progrès réalisés et favoriser des conditions propices à la tenue d'élections pacifiques.

38. Une évaluation externe, constituant la première phase d'un plan triennal des priorités, qui s'est achevée en juillet 2014, a mis en lumière les résultats généralement positifs obtenus en matière de consolidation de la paix et contenait des recommandations en vue de la deuxième phase. Il en est ressorti que le Fonds avait comblé d'importantes lacunes et permis de mobiliser des fonds supplémentaires auprès des principaux donateurs. L'autorité de l'État ayant été rétablie dans l'ouest du pays et à Abidjan, la sécurité de la population s'est améliorée et des papiers d'identité ont pu être délivrés à 401 958 adultes et enfants. La première phase a grandement contribué à trouver des solutions durables pour les populations rapatriées et à leur donner accès aux services de base, et a permis d'offrir une meilleure médiation des conflits fonciers, ce qui s'est traduit par un regain de confiance entre la population et les services publics. Concernant la réconciliation, le Fonds a considérablement contribué à rendre les travaux de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation plus accessibles à la population. Parallèlement, les activités génératrices de revenus étant plus répandues, cela a freiné la progression du conflit. De plus, le plan des priorités a contribué à améliorer la cohérence de l'action des Nations Unies.

39. Afin de consolider les progrès réalisés avant, comme après les élections, le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé un financement de 12 millions de dollars pour une deuxième phase de travaux, qui seront axés sur deux domaines prioritaires : renforcer la confiance, la coexistence pacifique et la sécurité pendant la période électorale et améliorer la prévention et favoriser le règlement pacifique des conflits en renforçant les capacités des institutions publiques.

Guatemala : combattre l'impunité et appuyer la justice transitionnelle

40. Le Procureur général et les magistrats de la Cour suprême et des juridictions d'appel guatémaltèques ont été nommés en 2014, mais des organisations de la société civile et la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala ont dénoncé des irrégularités dans la procédure. Dans ce contexte, le Fonds pour la consolidation de la paix a continué de soutenir l'état de droit. Pour redonner confiance aux citoyens dans les institutions, le Fonds a contribué à la création d'une plateforme informatique et d'une unité de statistique et d'analyse stratégique pénales au Ministère de l'intérieur. Cette plateforme permet à la police de vérifier instantanément les antécédents d'une personne ou l'historique d'un véhicule au moyen d'ordinateurs ou de téléphones portables afin d'obtenir plus rapidement les informations utiles aux enquêtes. L'Unité compile également des indicateurs sur la sécurité, la criminalité, la violence et la coexistence, qui sont utiles pour l'élaboration de politiques en matière de sécurité publique. Elle compte des représentants de la société civile, ce qui constitue une nouveauté pour la région, l'objectif étant d'associer davantage les citoyens aux actions de prévention et à l'élaboration des politiques. Des activités soutenues par le Fonds ont également aidé le Ministère de l'intérieur à intégrer la prévention de la violence à l'égard des femmes et des jeunes parmi les principaux éléments de la politique nationale de prévention de la violence. Le taux d'inculpation pour atteintes à la vie et pour crimes commis contre des femmes dans les zones urbaines sont passés respectivement de 5 % et 8 % en 2010 à 30 % et 14 % en 2014.

Kirghizistan : consolider la paix et favoriser de meilleures relations entre les groupes ethniques

41. Les élections législatives, prévues pour le dernier trimestre de 2015, occupent une place prépondérante dans le contexte politique actuel du Kirghizistan. La tenue d'élections libres et régulières marquera un tournant dans la transition du pays vers une démocratie parlementaire, après la révolution et les violences interethniques qui ont eu lieu en 2010. Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de la fête de l'indépendance du Kirghizistan en août 2014, le Président kirghize, Almazbek Atambaev, a souligné qu'il importait de maintenir de bonnes relations entre les groupes ethniques durant la campagne.

42. Certains projets, qui ont bénéficié d'une subvention du Fonds d'un montant de 15 millions de dollars en 2013, visent à favoriser de meilleures relations entre les groupes ethniques. Un projet du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) consiste à répondre aux doléances et à régler des différends bien précis en facilitant la discussion entre les autorités et les parties lésées. Le FNUAP aide les chefs religieux à utiliser une panoplie de moyens d'action en vue de régler les conflits au niveau local. Alors qu'il n'a été lancé qu'en 2014, le projet a déjà permis d'améliorer le dialogue et d'accroître la confiance au sein de la population. D'autres projets sont axés sur la promotion de l'état de droit, des droits de l'homme, du rôle des collectivités locales dans la consolidation de la paix, de l'identité civique, du respect de la diversité et de l'enseignement multilingue.

43. Les tensions et les violences qui règnent le long de la frontière entre le Kirghizistan et le Tadjikistan soulèvent de plus en plus d'inquiétudes. Conformément au nouveau plan stratégique axé sur le règlement des conflits au niveau régional, les équipes de pays des Nations Unies présentes au Kirghizistan et au Tadjikistan ont organisé un atelier commun en décembre et présenteront un projet pilote transfrontière au début de l'année 2015 en vue d'obtenir un financement.

Mali : faire bénéficier le nord du pays des dividendes de la paix

44. L'application de l'Accord préliminaire de Ouagadougou, notamment les activités liées au cantonnement appuyées par le Fonds pour la consolidation de la paix et le rétablissement de l'autorité de l'État, a été entravée par une flambée de violence à Kidal en mai 2014. Il faut espérer que le nouveau cycle de pourparlers de paix lancé en juillet 2014 aboutira à un accord de paix global en 2015.

45. À la suite de la déclaration d'admission à bénéficier du soutien du Fonds faite par le Secrétaire général en avril, le Fonds a approuvé l'octroi d'une enveloppe de 7 millions de dollars à des projets dans le nord du pays au titre du mécanisme de financement des interventions rapides. En attendant qu'un accord de paix global soit accepté, le Fonds s'est attaché à faire profiter les populations des dividendes de la paix, afin d'empêcher que la situation ne se détériore davantage et de favoriser un environnement propice à l'application d'un éventuel accord de paix. Le 1^{er} décembre, trois nouveaux projets ont été approuvés au titre du mécanisme de financement des interventions rapides, pour les régions de Gao et de Tombouctou (PNUD, HCR, UNICEF, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation internationale pour les migrations). Ces projets visent à faire bénéficier les populations touchées par le conflit des dividendes de la paix, notamment à trouver des solutions durables pour les rapatriés, tout en renforçant le dialogue intercommunautaire et intracommunautaire et en stimulant la confiance

entre les populations et les autorités locales. Un projet d'un coût de 1 million de dollars visant à lutter contre les violences sexuelles liées au conflit a également été approuvé dans le cadre de l'Initiative de promotion de l'égalité des sexes.

Myanmar : résoudre les conflits intercommunautaires

46. Les efforts déployés pour instaurer un cessez-le-feu dans l'ensemble du pays et amorcer un dialogue politique entre le Gouvernement et les groupes ethniques armés se sont intensifiés en 2014, mais des problèmes demeurent. La mise en place d'un espace de négociation entre les groupes ethniques armés et le Gouvernement représente un grand pas en avant. Cela dit, d'importants désaccords persistent, comme en témoignent les tensions et le conflit armé que le pays a connus récemment.

47. Afin d'appuyer les efforts déployés au niveau national pour désamorcer les tensions entre les communautés à Arakan et ailleurs, le Fonds a approuvé en 2014 un nouveau projet, proposé par mon Conseiller spécial et le Coordonnateur résident des Nations Unies, visant à soutenir le nouveau Centre pour la diversité et l'harmonie nationale. Le Centre multipliera les études sociales et renforcera les dispositifs d'alerte rapide. Dans le cadre d'un projet interinstitutions tirant partie des dividendes de la paix mené actuellement dans le sud-est du pays, une action conjointe de sensibilisation a été entreprise avec le concours du Centre du Myanmar pour la paix, et les autorités centrales et locales se sont engagées à faciliter la mise en œuvre du projet dans les zones difficiles à atteindre. À l'avenir, le Fonds étudiera la possibilité de réaliser des projets de développement, compte tenu des risques de conflit, dans l'État d'Arakan en vue de promouvoir la cohésion sociale entre les communautés et de financer la deuxième phase des travaux sur les enfants soldats menés par l'UNICEF, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le HCR.

Népal : poursuite de l'appui visant à soutenir la transition politique

48. Au Népal, la transition a progressé lentement au cours de l'année 2014. La deuxième Assemblée constituante, élue en novembre 2013, a repris les travaux de rédaction de la constitution durant la période considérée, mais n'a pas réussi à respecter la date limite fixée à janvier 2015. Dans le même temps, des tensions liées aux ressources, à l'identité ou à la justice transitionnelle – questions qui sont au cœur des investissements du Fonds – ont persisté ou éclaté localement en dehors de Katmandou. En 2014, l'engagement du Fonds a tout particulièrement porté sur des questions politiquement controversées comme la justice transitionnelle, la prise en compte et le relèvement des populations touchées par le conflit et la réforme agraire. Un projet d'une valeur de 1,2 million de dollars mené en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, ONU-Habitat et le PNUD a permis d'établir un dialogue entre les partis politiques et de trouver un consensus concernant les points clefs de la réforme agraire, lesquels concernent également les travaux de rédaction de la constitution en cours. Le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) se sont associés pour allouer la somme de 2,4 millions de dollars, qui a contribué à faire reconnaître le viol et la violence sexuelle comme « des violations graves des droits de l'homme » dans la loi de 2014 portant création d'une commission d'enquête sur les personnes disparues et d'une commission Vérité et réconciliation, laquelle continue cependant de poser des problèmes.

Niger : programmation d'un plan prioritaire pour la consolidation de la paix

49. En 2014, le Niger a subi les retombées de la détérioration de la situation dans le nord du Mali, ainsi que de la montée du terrorisme au Nigéria, événements qui ont lourdement grevé les ressources déjà limitées du pays.

50. Le Fonds pour la consolidation de la paix finance actuellement des activités organisées dans la région frontalière avec le Mali, en étroite collaboration avec la Haute Autorité à la consolidation de la paix, dans le cadre du projet « Jeunesse, paix et développement », grâce auquel plus de 1 500 jeunes, dont 305 femmes, ont bénéficié de la possibilité d'exercer des activités rémunératrices. Les participants au projet ainsi que 726 chefs traditionnels et religieux ont été formés au règlement pacifique des conflits.

51. Le Secrétaire général ayant déclaré en décembre 2013 que le projet pouvait bénéficier du soutien du Fonds, ce dernier a fourni un appui dans le cadre de l'élaboration d'un plan des priorités pour la consolidation de la paix qui prévoit une analyse du conflit et la mise en place d'un Comité directeur national et qui devrait être achevé en 2015.

Papouasie-Nouvelle-Guinée : appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix de Bougainville

52. L'année 2014 a été marquée par plusieurs faits nouveaux importants dans la région autonome de Bougainville en Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui s'apprête à organiser un référendum sur son statut politique au cours des cinq prochaines années. En janvier, le Premier Ministre papouan-néo-guinéen a effectué une visite officielle à Bougainville pour présenter des excuses pour la guerre civile et participer à une cérémonie de réconciliation; une visite de suivi est prévue dans le courant de l'année. Les élections législatives qui doivent se tenir en mai 2015 dans la région autonome fourniront de nouvelles indications quant à la dynamique politique régionale.

53. Une analyse portant sur les questions de paix et de développement à Bougainville, cofinancée par l'organisation Interpeace et le Fonds pour la consolidation de la paix, s'est achevée début 2014. Un certain nombre de priorités y ont été relevées, comme la création de conditions propices à la tenue d'élections, qui ont servi de base à l'élaboration du programme d'investissements du Fonds.

54. Suite à cette analyse, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a approuvé en octobre un plan des priorités de consolidation de la paix doté d'un budget de 7,3 millions de dollars. Ce plan porte essentiellement sur les objectifs suivants : renforcer la relation entre le pouvoir central et les administrations régionales; donner à la population de Bougainville les moyens de se prononcer en toute connaissance de cause lors du référendum et lui permettre d'avoir davantage confiance dans le processus de paix; renforcer la cohésion sociale et la sécurité à Bougainville en favorisant la guérison et la réconciliation. En 2015, il est prévu de monter des projets destinés à aider à atteindre ces objectifs et de dépêcher une mission de cadrage sous l'égide de l'ONU pour accompagner l'organisation du référendum.

Philippines : appui à la mise en œuvre de l'Accord global sur le Bangsamoro

55. Suite à la signature, en mars 2014, de l'Accord global sur le Bangsamoro, le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé un projet doté d'un budget de 3 millions de dollars dont l'exécution est confiée à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à l'OIT, au PNUD, au HCR, à l'UNICEF et à ONU-Femmes. Le projet de loi fondamentale de l'entité autonome de Bangsamoro dont la création est proposée devrait être approuvé par le Parlement début 2015 et lors du référendum qui doit se tenir plus tard dans l'année à Bangsamoro.

56. Il y a beaucoup à faire pour veiller à ce que l'accord de paix soit respecté et la loi fondamentale approuvée, et empêcher les auteurs de troubles de perturber les activités dans l'ensemble de la région de Mindanao. Le projet financé par le Fonds vise à mieux faire accepter l'accord de paix et par un plus grand nombre de parties prenantes; il prévoit, pour ce faire, une approche à deux volets : a) promouvoir un engagement politique participatif aux niveaux national et régional et b) veiller à faire profiter les régions à risque des dividendes de la paix, afin d'inciter les populations locales à s'engager en faveur de la paix et de réduire le risque de perturbations occasionnées par des auteurs de troubles.

Somalie : appui du Fonds à la stabilisation dans les zones récemment reconquises

57. Le Fonds a approuvé en septembre le déblocage de 3,4 millions de dollars devant servir à soutenir directement le Gouvernement et son programme de stabilisation des zones récemment reconquises dans le centre-sud de la Somalie et à appuyer l'action du PNUD. Comme il l'a fait en République centrafricaine, le Fonds aura recours à un fonds national administré par le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires qui transmettra directement les sommes au Trésor public somalien. Cette façon de procéder permet au Fonds d'appuyer le Pacte pour la Somalie, en mettant en place des systèmes de gouvernance promouvant la responsabilisation et la fourniture de ressources et ayant fait l'objet d'un accord entre le Gouvernement et les partenaires de développement, parmi lesquels figure la Banque mondiale.

58. Ce projet s'inscrit dans le cadre plus large du programme de stabilisation de la Somalie mis en place par le Gouvernement fédéral. Le Fonds soutiendra la réconciliation et le renforcement des capacités des parties prenantes locales en vue de l'établissement d'administrations provisoires de gouvernance locale et de la consolidation de la paix dans 25 districts récemment reconquis.

Soudan du Sud : rechute dans la violence

59. À la fin de l'année 2013, le Soudan du Sud a de nouveau sombré dans une situation de conflit et de crise politique, ce qui a précipité la mobilisation de groupes armés et de milices en fonction de vieilles rivalités tribales. Face à cette situation, l'ONU a changé l'orientation de ses activités : elle a mis de côté l'aide au développement pour se consacrer à la protection des civils, au suivi des droits de l'homme et aux enquêtes dans ce domaine ainsi qu'à l'action humanitaire. L'appui apporté par le Fonds a essentiellement concerné l'État du Jonglei, difficile d'accès en raison de l'insécurité qui y règne. Dans ces conditions, et en l'absence d'un

accord de paix global qui pourrait donner un nouvel élan à la consolidation de la paix, le Fonds a suspendu une bonne partie de ses investissements, et envisage de mettre un terme à ses projets dans le pays début 2015 si aucune nouvelle solution politique n'est trouvée.

Yémen : promotion d'un dialogue politique ouvert à tous et appui à la rédaction de la constitution pendant la période de transition

60. L'année 2014 a été marquée par l'affrontement militaire entre le mouvement houthiste et le Gouvernement yéménite; le calme est revenu grâce à la signature en septembre de l'Accord pour la paix et un partenariat national, négocié sous l'égide de l'ONU. En dépit de ces tensions, le Yémen a connu une évolution positive en 2014, avec notamment la conclusion de la Conférence de dialogue national en janvier 2014 et le lancement des travaux de rédaction de la constitution. Au vu de cette évolution, le Fonds a approuvé un projet visant à établir le Comité de rédaction de la constitution et à lui fournir un appui pour ses réunions. Le secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets à la mise en œuvre d'une campagne de communication concernant les résultats de la Conférence de dialogue national.

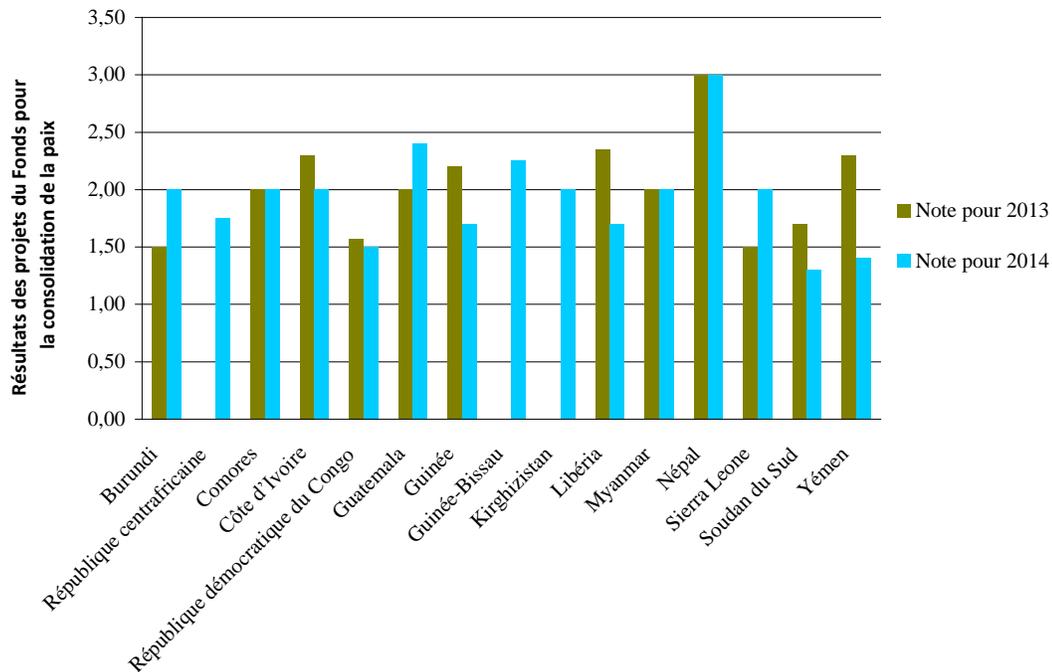
61. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a approuvé en mars un plan des priorités de consolidation de la paix doté d'un budget de 13,1 millions de dollars et dont les objectifs sont les suivants : promouvoir la cohésion sociale dans des zones ciblées, renforcer les cadres institutionnels afin de traiter les plaintes restées en souffrance depuis longtemps et de garantir le respect des droits de l'homme, et donner aux femmes comme aux hommes les moyens de participer à la transition. La FAO, par exemple, apportera un appui aux petites entreprises dirigées par des jeunes, des femmes et des personnes issues de groupes de population vulnérables et à risque. Un projet définitif, approuvé en fin d'année, contribuera à la mise en œuvre et au suivi de l'accord conclu entre le Gouvernement et le mouvement houthiste. En 2015, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix suivra de près la situation dans le pays pour s'assurer que les conditions permettant la mise en œuvre de projets qui bénéficient du soutien du Fonds sont toujours réunies.

IV. Résultats des projets menés en 2014

62. En 2014, l'évaluation des résultats s'est fondée sur l'examen de 84 projets (tous en cours et mis en œuvre depuis au moins six mois), soit une hausse du nombre de projets inscrits au portefeuille du Fonds de près de 20 % par rapport à 2013. La méthode utilisée était la même que les années précédentes : les données ont été recueillies dans le cadre d'un processus consultatif qui s'est appuyé sur les rapports périodiques des utilisateurs du Fonds, les rapports annuels des comités directeurs mixtes, les rapports d'évaluation et les comptes rendus de mission, ainsi que sur les connaissances approfondies du personnel du Fonds et des partenaires des Nations Unies. Les projets dont on a estimé qu'ils n'étaient pas en bonne voie d'atteindre les résultats escomptés ont reçu une note de 1; ceux qui au contraire étaient en bonne voie ont reçu une note de 2; les projets en bonne voie et ayant fourni des éléments supplémentaires prouvant qu'ils contribuent à la consolidation

de la paix – pour lesquels les exigences sont bien plus grandes – ont reçu une note de 3.

Figure III
Résultats des projets du Fonds pour la consolidation de la paix par pays et par année



Source : Résultats établis sur la base d'évaluations de projets, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, de rapports périodiques et d'évaluations nationales indépendantes, décembre 2014.

Note : Pays n'ayant pas de projets en cours en 2013 : Guinée-Bissau, Kirghizistan et République centrafricaine.

63. Comme en 2013, 79 % des projets inscrits au portefeuille du Fonds sont en bonne voie d'atteindre les résultats escomptés. Compte tenu des effets catastrophiques de la crise de l'Ebola sur les trois principaux pays d'intervention du Fonds, à savoir la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, c'est un résultat remarquable. Le Fonds doit en partie cette bonne tenue de ses projets aux efforts du personnel du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui a renforcé le suivi de projets ayant quelque peu dérapé, et les a appuyés, ainsi qu'au fait qu'un accompagnement plus poussé a été fourni pendant les phases de conception et de démarrage des projets.

64. En revanche, les preuves concrètes des résultats obtenus en termes de consolidation de la paix se sont faites plus rares qu'au cours des dernières années. Divers facteurs expliquent ce phénomène. Premièrement, étant donné que les résultats en matière de consolidation de la paix ne deviennent généralement

tangibles que plus tard dans le cycle de vie d'un projet, un grand nombre des projets les plus récents inscrits au portefeuille du Fonds, tout en étant en bonne voie d'atteindre les résultats escomptés, n'ont pas encore produit de résultats concrets en la matière. Par exemple, si l'on se penche sur le domaine prioritaire 2.3 (prévention et gestion des conflits), on constate que trois des quatre projets inscrits dans cette rubrique n'en étaient qu'à leur première année d'existence et que par ailleurs trois de ces quatre projets concernaient des pays soit touchés par l'Ebola soit ayant de nouveau sombré dans la violence. Le Fonds a également constaté l'impact négatif des crises sur les résultats des projets, qu'il s'agisse de la situation d'urgence créée par l'Ebola au Libéria ou des nouvelles flambées de violence enregistrées dans des pays comme le Soudan du Sud ou le Yémen. De ce fait, des projets qui étaient sur la bonne voie en 2013 et dont on attendait des résultats concrets ont dérapé en 2014.

65. Outre les facteurs mentionnés ci-dessus pour expliquer les moins bons résultats obtenus en 2014, il faut ajouter que si l'on compare les différents domaines thématiques du Fonds d'une année sur l'autre, on constate que les projets censés permettre de récolter les dividendes de la paix peinent à faire leurs preuves. Dans ces domaines, les projets entrepris ne contribuent généralement que de façon indirecte à la consolidation de la paix, par l'intermédiaire d'activités de développement traditionnelles : assurer des moyens de subsistance, soutenir l'éducation et améliorer les infrastructures. Leur contribution à la consolidation de la paix demeure souvent peu visible, et ce même lorsque les projets en question sont en bonne voie de produire les résultats escomptés. Pour surmonter ces obstacles, et conformément aux dispositions énoncées dans son plan de travail, le Fonds entreprendra en 2015 une étude thématique portant sur les questions de l'emploi et de la consolidation de la paix, l'objectif étant d'être en mesure de mieux faire comprendre comment ce que l'on appelle les dividendes de la paix peut concrètement offrir aux populations touchées par les crises l'espoir d'un avenir meilleur.

66. Comme indiqué dans son mandat, l'appui fourni par le Fonds a pour but de permettre de mobiliser d'autres formes d'aide financière ou de débloquer des processus politiques critiques. En 2014, 64 % des projets du Fonds ont été décisifs d'une au moins de ces deux façons, et près de 17 % d'entre eux ont permis de faire les deux choses à la fois. Au Yémen, par exemple, un projet mené conjointement par le Département des affaires politiques, le PNUD, le FNUAP, ONU-Femmes et l'UNICEF a contribué à permettre la tenue d'une Conférence de dialogue national ouverte à toutes les parties prenantes. Le Fonds a versé une somme réduite à titre de fonds de démarrage au tout début de la Conférence, lorsque des engagements comme l'obligation de respecter un quota de 30 % de femmes parmi les participants ont été pris. Outre le fait qu'elles ont agi comme un catalyseur dans le cadre des travaux de rédaction de la constitution qui ont suivi, les sommes versées par le Fonds pour soutenir la Conférence ont contribué à mobiliser 16 millions de dollars supplémentaires auprès d'autres donateurs.

67. Comme il s'y est engagé dans son nouveau plan de travail, le Fonds a créé un indice de risque lui permettant de classer les projets inscrits à son portefeuille en 2014 sur une échelle allant d'un niveau de risque faible à élevé. Pour le Fonds, les facteurs de risques ne sont pas seulement liés à l'insécurité qui peut exister dans tel ou tel pays, ou à l'absence d'un accord, ils ont également à voir avec l'objectif ou les modalités d'exécution d'un projet donné dans un contexte national précis. En 2014, près de 72 % des projets inscrits au portefeuille du Fonds représentaient un

risque moyen ou élevé, près de 20 % de cette fraction se situant dans la catégorie la plus élevée. Parmi les projets jugés les plus risqués figurent des initiatives novatrices menées au Mali, en République centrafricaine et en Somalie, qui ont déjà été mentionnées dans le présent rapport. Il faut noter que 94 % des projets à haut risque relevaient des domaines prioritaires 1 et 2, qui sont les deux domaines fournissant les résultats les plus tangibles en matière de consolidation de la paix, ce qui souligne de nouveau la nécessité de formuler des directives concernant la mise en œuvre d'une politique axée sur les dividendes de la paix.

Tableau 2

Résultats d'ensemble du Fonds pour la consolidation de la paix (2011-2014) : analyse des tendances

Domaines prioritaires du Fonds pour la consolidation de la paix	Nombre total de projets	Évaluation des domaines prioritaires	
		Pourcentage de projets en voie d'atteindre les résultats escomptés	Pourcentage de projets supplémentaires prouvent qu'ils contribuent à la consolidation de la paix
Résultats pour le domaine prioritaire 1			
1.1 Réforme du secteur de la sécurité	7	85,7	16,7
1.2 État de droit	11	81,8	11,1
1.3 Désarmement, démobilisation et réintégration	1	100,0	100,0
1.4 Dialogue politique	6	83,3	20,0
Total pour 2014	25	84,1	18,7
Total pour 2013	21	85,7	38,1
Total pour 2012	28	96,4	50,0
Point de référence 2011	48	70,8	31,3
Résultats pour le domaine prioritaire 2			
2.1 Réconciliation	26	73,1	31,2
2.2 Gouvernance démocratique	9	88,9	50,0
2.3 Prévention et gestion des conflits	4	75,0	–
Total pour 2014	39	77,5	38,7
Total pour 2013	28	82,1	32,1
Total pour 2012	25	92,0	60,0
Point de référence 2011	45	84,4	44,4
Résultats pour le domaine prioritaire 3			
3.1 Emploi	6	66,7	–
3.2 Accès équitable aux services sociaux	5	60,0	–
Total pour 2014	11	64,7	–
Total pour 2013	10	70,0	40,0

<i>Domaines prioritaires du Fonds pour la consolidation de la paix</i>	<i>Évaluation des domaines prioritaires</i>		
	<i>Nombre total de projets</i>	<i>Pourcentage de projets en voie d'atteindre les résultats escomptés</i>	<i>Pourcentage de projets en voie d'atteindre les résultats escomptés et dont des éléments supplémentaires prouvent qu'ils contribuent à la consolidation de la paix</i>
Total pour 2012	12	91,7	16,7
Point de référence 2011	26	84,6	26,9
Résultats pour le domaine prioritaire 4			
4.1 Capacités de l'État	7	85,7	33,3
4.2 Extension de l'autorité de l'État	2	100,0	–
Total pour 2014	9	89,9	18,1
Total pour 2013	9	66,6	33,3
Total pour 2012	11	54,5	–
Point de référence 2011	11	90,9	18,2

Source : Résultats établis sur la base d'évaluations de projets, de rapports périodiques et d'évaluations nationales indépendantes du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, décembre 2014.

V. Surveillance et gestion

A. Groupe consultatif

68. Le troisième Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix a vu son mandat de deux ans être prorogé d'un an pour lui permettre de donner suite aux conclusions de l'examen du Fonds mené en 2013 et de formuler des recommandations concernant l'élaboration du nouveau plan de travail. Lors de la réunion annuelle des parties prenantes du Fonds qui s'est tenue en juin, le Président du Groupe consultatif s'est prononcé en faveur de l'introduction du nouveau plan de travail.

69. Lors de la dernière réunion du Groupe consultatif, en octobre, je me suis entretenu avec ses membres et j'ai reçu le rapport final du Groupe, dans lequel ce dernier résume son mandat de trois ans. Dans sa présentation du rapport, le Président du Groupe a souligné que le Fonds pour la consolidation de la paix s'était révélé être un instrument unique en son genre, qui avait amplement démontré sa capacité à fournir de façon rapide et souple un appui permettant de faire face à des problèmes cruciaux de consolidation de la paix, dans des cas où il était difficile de trouver sur le moment d'autres sources de financement. Pendant son mandat, le Groupe consultatif a constaté que le Fonds s'était amélioré à plusieurs égards, notamment en ce qui concerne le suivi et l'évaluation, l'établissement de partenariats avec d'autres organismes et la prise en compte de la problématique hommes-femmes. Le Groupe a noté qu'il faudrait à l'avenir que le Fonds continue de militer pour que l'ONU s'approprie davantage la conduite des projets au niveau des pays, étant donné que pour tirer le meilleur parti des investissements du Fonds il fallait des moyens et un pilotage des opérations qui tiennent compte des conflits. Le

Fonds doit continuer à chercher des moyens novateurs de mieux prendre en compte la problématique hommes-femmes dans ses interventions, ainsi que de renforcer l'implication des partenaires nationaux. Dans son rapport, le Groupe a demandé aux donateurs d'accroître leurs contributions de manière à ce que le Fonds puisse atteindre son objectif de 100 millions de dollars⁴.

B. Budget et personnel

70. Le budget alloué au Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour gérer le Fonds est financé par un prélèvement de 3 % sur les contributions des donateurs. Pour l'année 2014, les dépenses prévues s'élevaient à 2 525 384 dollars et étaient réparties de la façon suivante : les dépenses directes de personnel, pour les 12 postes permanents et temporaires, représentaient le plus gros poste (64 %), le loyer représentait 10 % et les frais de voyage du personnel et du Groupe consultatif 10 % également. Or, en 2013, les contributions s'étant élevées à 40,8 millions de dollars, ces frais de gestion de 3 % ont représenté un montant de 1,2 million de dollars seulement. Le Bureau d'appui a pu compenser une partie de l'écart grâce aux économies réalisées les années précédentes. Il a également bénéficié de détachements de fonctionnaires envoyés par le PNUD (pour une durée de six mois) et par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que d'un poste d'auxiliaire programme financé par l'Australie; par conséquent, seuls 10 des 12 postes ont été imputés sur les frais généraux. La quasi-totalité des voyages a été volontairement effectuée en classe économique. Pour 2014, le montant définitif des dépenses devrait être d'environ 2,0 millions de dollars.

71. Pour ce qui est de l'avenir, les dépenses du Fonds devraient être ramenées à 2 468 084 dollars, une réduction directement liée à la diminution des recettes escomptées. Malgré les contraintes financières, le Fonds vise à maintenir la qualité de ses prestations grâce à son projet d'appui sous forme d'assistance technique aux pays (voir paragraphe précédent), ainsi qu'en tirant parti des partenariats qu'il a conclus, par exemple avec l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes, Interpeace et PeaceNexus et en cherchant à bénéficier du renfort de personnel détaché par des organismes des Nations Unies et d'un appui financier pour les auxiliaires programme.

C. Atelier mondial du Fonds pour la consolidation de la paix

72. En août 2014, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes ont accueilli leur deuxième atelier mondial, organisé cette fois encore grâce au financement généreux du Gouvernement finlandais. L'édition 2014 de l'atelier, qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud), a rassemblé 26 participants représentant des organismes des Nations Unies, des secrétariats de fonds, ainsi que les gouvernements et la société civile de 12 pays, pour quatre jours de débats et une formation à la conception de programmes de consolidation de la paix.

⁴ Le rapport est disponible à l'adresse suivante : www.unpb.org/wp-content/uploads/AG_report_to_the_SGfinal-07-10-14.pdf.

D. Amélioration du suivi et de l'évaluation

73. Avec le nouveau plan de travail du Fonds a été introduite une révision de son plan de gestion des résultats, qui doit évaluer l'efficacité et l'efficience du Fonds sur le plan administratif et les résultats obtenus à l'échelle mondiale. Le Groupe du suivi et de l'évaluation compte finaliser le plan de gestion des résultats d'ici à juin 2015, dans le cadre d'un processus consultatif visant à assurer la coopération et l'utilité à l'échelle du système. Chaque projet approuvé par le Fonds comportera des indicateurs globaux permettant de mieux évaluer les résultats à l'échelle de l'ensemble du portefeuille.

74. Le nouveau plan de travail prévoit également la restructuration des méthodes de travail du Fonds pour ce qui est de la conception, du suivi et de l'évaluation des programmes de consolidation de la paix. À compter de 2015, la stratégie d'évaluation du Fonds consistera à faire en sorte que les occasions d'analyser et d'ajuster les programmes soient plus fréquentes, afin que ces derniers puissent mieux s'adapter à des contextes de consolidation de la paix en perpétuelle évolution. Le Groupe du suivi et de l'évaluation encouragera ses partenaires à renforcer leurs capacités d'évaluation des activités de consolidation de la paix, ce qui sera facilité par sa participation au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation en 2014. En 2015, le Groupe du suivi et de l'évaluation sera renforcé par la création de trois nouveaux postes, pour l'aider à maintenir son appui aux pays partenaires.

75. Dans la continuité de l'appui qu'il avait commencé à fournir en 2013, le Groupe du suivi et de l'évaluation a continué à proposer des orientations dans le cadre de l'élaboration des programmes, par l'intermédiaire de missions d'appui dépêchées au Burundi, au Kirghizistan, au Mali, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en République démocratique du Congo. Le Groupe a renforcé cet appui en supervisant des évaluations menées en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone. Il a également lancé un réseau de praticiens au service des utilisateurs du Fonds en avril 2014, pour encourager l'entraide entre pairs et permettre de tirer des enseignements de l'expérience.

VI. Conclusion

76. Le Fonds pour la consolidation de la paix a atteint l'objectif fixé dans son programme pour l'année en allouant au total 100 millions de dollars à de nouveaux projets en 2014. Il apporte actuellement son appui à des programmes en place dans plus de 20 pays et qui visent à aider ces derniers à sortir d'une crise et à réduire le risque qu'ils n'y replongent. La toute première évaluation globale du Fonds pour la consolidation de la paix, qui s'est achevée début 2014, souligne à quel point le Fonds est un pilier de l'action de l'ONU en faveur de la consolidation de la paix, tout en recensant plusieurs domaines dans lesquels des améliorations pourraient être apportées. Le plan de travail du Fonds pour 2014-2016 intègre les améliorations et les changements qu'il est proposé d'introduire, comme la fourniture d'un appui direct aux gouvernements et la prise en compte des dynamiques transfrontières. Il vise également à permettre une meilleure prise en compte de la problématique hommes-femmes lors de l'établissement des programmes avec le lancement de la deuxième Initiative de promotion de l'égalité des sexes. En raison de sa capacité à élaborer avec succès des programmes rapides et novateurs, pour la première fois de son histoire, le Fonds commencera la nouvelle année avec un montant inférieur aux

100 millions de dollars nécessaires à la planification des programmes. La collecte de fonds sera une priorité en 2015.

77. Dans le même temps, de plus en plus de pays sollicitent l'appui du Fonds. Les pays qui bénéficient actuellement de son appui demandent l'extension des programmes. Les gouvernements et leurs partenaires recherchent des financements pluriannuels leur permettant d'étendre les programmes et, par-là, de poser les bases institutionnelles d'un développement pacifique et durable. Malgré le rôle de catalyseur des contributions du Fonds, les financements sont encore largement inférieurs aux besoins. Le Fonds ayant fait ses preuves et s'étant révélé être un outil précieux, l'examen du dispositif de consolidation de la paix prévu en 2015 et la réunion du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix seront l'occasion d'étudier comment son action peut être étendue.
